

● ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ACCORD DE CONFIDENTIALI TÉ MUTUEL

Construction moteur et livrée

PARTIE A – PARTIE

»» DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

NEON HORIZON

PERFORMANCE GARAGE

3400 Boulder Hwy, Las Vegas, NV 89121,
United States

PARTIE B – PARTIE

»» DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

MIDNIGHT CIRCUIT

RACING TEAM

7750 Speedway Blvd, Las Vegas, NV 89115,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0118**

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

2 mars 2026

ÉMIS LE

9 février 2026

DROIT APPLICABLE

**État du
Nevada,
États-Unis**

NEON HORIZON PERFORMANCE
GARAGE LLC

CONFIDENTIEL – PRÉPARÉ POUR
MIDNIGHT CIRCUIT RACING TEAM.
NE PAS DIFFUSER AU-DELÀ DES
PARTIES NOMMÉES.

● EN BREF

>>> ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0118

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0118

PARTIES

**Neon Horizon
Performance
Garage et
Midnight
Circuit Racing
Team**DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**2 mars 2026**

DURÉE

4 mois

DROIT APPLICABLE

**État du
Nevada,
États-Unis**

STATUT

Pour signature

● EN BREF

>>> LA STRUCTURE DE CET ACCORD

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2 mars 2026La date à partir de laquelle la
divulcation peut commencer

DURÉE

4 moisLa confidentialité survit à
l'expiration

OBJET

**Construction moteur
et livrée**Une construction moteur
complète, un réglage vérifié au
banc et une livrée néon
personnalisée, réalisés pour
l'ouverture de saison de
Midnight Circuit Racing Team.

DROIT APPLICABLE

État du Nevada, États-Unis

Comté de Clark, Nevada

PARTIES

Deux

Neon Horizon Performance Garage et Midnight
Circuit Racing Team

>>> 01

OBJET ET CONTEXTE

01

>>> PRÉAMBULE

Midnight Circuit Racing Team entame la saison avec un nouveau portefeuille de sponsors et une voiture qui a besoin de bien plus qu'une nouvelle couche de peinture — le moteur actuel a dépassé son intervalle de révision, et la livrée doit désormais porter trois nouveaux logos de sponsors que l'équipe n'avait pas la saison dernière. Les deux chantiers doivent être achevés avant l'ouverture de saison au Las Vegas Motor Speedway, sur un calendrier qui ne bouge pas.

Neon Horizon Performance Garage propose une révision complète du moteur — internes forgés, culasses portées et un réglage ECU personnalisé validé sur trois séances au banc — menée en parallèle d'une livrée néon entièrement personnalisée conçue autour du nouveau portefeuille de sponsors. La voiture quitte notre atelier vérifiée au banc et testée en piste, pas simplement repeinte.

**PARTIE A – PARTIE
»» DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

**NEON HORIZON
PERFORMANCE GARAGE**

NEON HORIZON PERFORMANCE
GARAGE LLC · EIN 88-2941073

3400 Boulder Hwy, Las Vegas, NV 89121,
United States

builds@neonhorizongarage.com · +1 702 555
0155 · neonhorizongarage.com

**PARTIE B – PARTIE
»» DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

**MIDNIGHT CIRCUIT
RACING TEAM**

MIDNIGHT CIRCUIT RACING
TEAM (ÉQUIPE DE COURSE
AUTOMOBILE AMATEUR)

7750 Speedway Blvd, Las Vegas, NV 89115,
United States

pitcrew@midnightcircuitracing.com · +1 702
555 0212

»» CONDITIONS DE L'ACCORD

01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela comprend, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Neon Horizon Performance Garage et Midnight Circuit Racing Team sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. DURÉE ET SURVIE

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État du Nevada, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Clark, Nevada

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR NEON HORIZON
PERFORMANCE GARAGE

**NEON HORIZON
PERFORMANCE GARAGE**

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR MIDNIGHT CIRCUIT
RACING TEAM

DANTE REYES

CHEF D'ÉQUIPE

Date



NEON HORIZON PERFORMANCE GARAGE — SERVICE JURIDIQUE

3400 Boulder Hwy, Las Vegas, NV 89121, États-Unis

builds@neonhorizongarage.com · +1 702 555 0155 ·

neonhorizongarage.com

Neon Horizon Performance Garage LLC · EIN 88-2941073